

# Compte-rendu réunion du Conseil municipal du 18/06/2018

Absent excusé : Monsieur REGIS ARMAND Frédéric (donne pouvoir à Jean-Claude SAUVIER).

## Sécurité du bourg :

Depuis le tracé sur les D10 et D22, certaines personnes se sont manifestées. Certains ont émis le souhait de pose de plateaux plutôt que des chicanes. Le conseil départemental va venir étudier la faisabilité de ce nouveau choix. Lecture du courrier de Julien AYRAL.

Pour le conseil, il est nécessaire de sécuriser le bourg. 2 votes pour les chicanes, 7 votes pour les plateaux, 2 s'abstiennent. Le prix entre les chicanes et les plateaux est sensiblement le même. Il est possible que le département nous impose son choix. La réunion publique envisagée auparavant est soumise à la décision du Département.

## Modification statuts FDEL :

Délibération approuvée à l'unanimité.

## Contrat entretien pompe à chaleur mairie :

La pose a été faite par MARCILLAC. Proposition pour l'entretien annuel d'un montant de 144 € TTC. Voté à l'unanimité.

## Voiries et intempéries :

Les intempéries ont fortement délabré la route de Charette, qui a été interdite à la circulation depuis. Les frais de remise en état s'élèvent à 11 838 € TTC. Avant les travaux, il faut élaguer les arbres pour le passage des engins.

Pour la route d'Ourtriols, les premiers travaux d'urgence ont été gracieusement effectués par la commune de Lalbenque.

L'église et la sacristie ont été fortement touchées par infiltration par le toit. Il faut voir avec l'assurance pour réparer le toit. La pose de gouttières serait nécessaire.

Il y a eu des fuites d'eau dans le studio de l'ancienne école. Le toit doit être révisé.

## Questions diverses :

- Le cimetière est envahi par les herbes. On pourrait faire appel à Quercy Contact. C'est une association de réinsertion qui facture à l'heure et qui amène tout le matériel pour l'entretien des espaces verts. 280 € pour 4h pour 4 personnes. Ils interviennent déjà sur la commune d'Aujols. Il est plus judicieux de faire appel à eux pendant l'arrêt maladie de Bruno que de chercher un CDD car soumis aux règlements des collectivités et donc pas aisé à mettre en place. De plus il faudrait fournir le matériel. Le centre Genyer s'arrête pendant les vacances scolaires, donc plus d'intervention des jeunes.
- Le portail du cimetière est tordu. Des travaux s'imposent. Mais les finances ne permettent pas sa réfection cette année.
- Les accompagnateurs des transports scolaires sont une spécificité Lotoise. La compétence du transport scolaire du fait de la loi Notre a été transférée à la Région. Celle-ci ne veut pas prendre en charge le maintien des accompagnateurs pour le Lot car cela ne se fait pas dans les autres départements. Monsieur le Maire de Lalbenque a payé sur le budget de sa commune ce service pour l'année scolaire 2017/2018 sans consulter préalablement les communes desservies. Il demande le remboursement aux communes et demande une participation de chaque commune pour le maintien de ce service l'année prochaine. Le Montant pour la saison 2017/2018 s'élève à 3311€ et celui pour la saison 2018/2019 à 6623€, soit un total de 9934€.

## Position du conseil municipal de Laburgade, réuni le 18 juin 2018, concernant les accompagnatrices du ramassage scolaire

- Considérant que cette mesure était propre au seul département du Lot,
  - Considérant que suite à la loi Notre, les transports scolaires ont été transférés à la Région,
  - Considérant que la Région ne poursuit pas cette mesure du fait même que seul le Lot sur 13 départements est concerné,
  - Considérant que le conseil départemental après une participation à 50% pour l'année 2017/2018 ne participera plus à l'avenir,
  - Considérant qu'il n'appartient pas aux communes de supporter et de subir les conséquences de mauvais choix politiques départementaux, régionaux et nationaux,
  - A partir de ces considérations, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité, de ne pas supporter cette nouvelle charge financière.
- Fête des écoles publiques le 30/06.
  - Projet de jardin potager en partenariat avec le centre Genyer. Le lac de l'Escalier serait une bonne situation. Il faudrait une convention avec la mairie pour utiliser le terrain communal.

La séance est levée à 23h